

Rapport 2025 de la Commission concernant l'Ukraine

2025/2259(INI) - 08/07/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 460 voix pour, 136 contre et 59 abstentions, une résolution sur le rapport 2025 de la Commission sur l'Ukraine.

Le Parlement condamne avec la plus grande fermeté la guerre d'agression illégale que mène actuellement la Russie contre l'Ukraine, et réaffirme sa solidarité indéfectible avec le peuple ukrainien ainsi que son **soutien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays**, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il réaffirme sa politique de non-reconnaissance des territoires ukrainiens illégalement et temporairement occupés par la Russie, dont la Crimée. Il exige que la Russie cesse immédiatement et sans condition toutes les activités militaires en Ukraine et à son encontre, et qu'elle retire toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'ensemble du territoire ukrainien.

Les députés soulignent le **droit inhérent de l'Ukraine à la légitime défense**, y compris son droit, de frapper des cibles légitimes sur le territoire de l'agresseur. Notant avec inquiétude la réduction de 99% de l'aide militaire des États-Unis en 2025, les députés se félicitent du rôle moteur joué par l'Union et ses États membres en tant que **principal fournisseur de soutien financier et militaire à l'Ukraine** et invitent l'Union européenne et ses États membres à accroître leur assistance pour faire respecter le droit de l'Ukraine à la légitime défense. L'Allemagne est invitée à fournir à l'Ukraine des missiles Taurus à longue portée.

Le Parlement souligne que tout **accord de paix** ne devrait ni porter atteinte aux intérêts stratégiques ukrainiens et européens, ni restreindre la capacité de l'Ukraine à se défendre et à choisir ses alliances de sécurité et ses alliances politiques sans aucun veto russe. Il insiste sur le fait qu'il doit être fondé sur le plein respect des principes du droit international, sur la reconnaissance des responsabilités pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, ainsi que sur les réparations par la Russie des dégâts considérables qu'elle a causés en Ukraine.

Saluant la déclaration des dirigeants du G7 de juin 2026 sur l'Ukraine, les députés soulignent la nécessité de **soutenir la dynamique du pays sur le champ de bataille** et d'accroître la pression sur l'économie de guerre russe. Ils insistent sur le fait que l'Union et ses États membres, en collaboration avec leurs partenaires et alliés, doivent contribuer à instaurer des **garanties de sécurité solides** et juridiquement contraignantes pour l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe. Ils demandent que soient adoptées des **sanctions renforcées** à l'encontre de la Russie et de ses alliés. Ils préconisent en outre d'intensifier les efforts visant à démanteler les opérations de la «flotte fantôme» russe.

Soutien financier à long terme à l'Ukraine et réparations de guerre

Les députés se félicitent de l'annonce faite par la Commission selon laquelle elle apporterait un soutien financier essentiel à hauteur de 90 milliards d'euros pour répondre aux besoins financiers et militaires de l'Ukraine au cours de l'exercice biennal 2026-2027. Saluant le versement de la première tranche de 3,2 milliards d'euros au titre du prêt de soutien à l'Ukraine, les députés appellent à adopter une approche plus globale, à long terme et stratégique pour soutenir l'Ukraine. Ils demandent un **soutien financier pluriannuel européen prévisible** pour l'Ukraine afin d'aider le pays à couvrir ses dépenses de redressement et de défense sans incertitude annuelle.

Engagement en faveur de l'adhésion à l'Union européenne

Le Parlement se félicite de l'engagement sans faille de l'Ukraine à satisfaire aux critères d'adhésion à l'Union et de sa capacité à progresser sur la voie de l'adhésion à celle-ci. Si le processus d'élargissement de l'Union doit rester strictement fondé sur le mérite, l'élargissement constitue **un investissement géostratégique mutuellement bénéfique** pour la paix, la stabilité et la sécurité sur le continent européen, ainsi qu'une obligation morale. Par conséquent, **l'avenir de l'Ukraine s'inscrit dans l'Union** et l'intégration européenne de ce pays doit être une priorité stratégique pour l'Union.

Conscient que l'adhésion éventuelle de l'Ukraine à l'Union aura des implications budgétaires importantes, le Parlement souligne toutefois que la majeure partie des coûts de reconstruction devrait être couverte par des sources autres que le budget de l'Union.

Renforcer les institutions démocratiques et l'état de droit

Le Parlement salue les efforts extraordinaires déployés par l'Ukraine pour renforcer ses institutions démocratiques et préserver la séparation des pouvoirs en temps de guerre. Les députés saluent les progrès réalisés par l'Ukraine en matière de **réforme judiciaire et de lutte contre la corruption**, tout en appelant à la poursuite des réformes dans ces domaines critiques. Ils soulignent qu'une base solide en matière d'état de droit permettra la transparence et la responsabilité dans les processus de reconstruction et de relance économique, améliorant ainsi le climat d'investissement et la confiance des partenaires internationaux.

Les députés saluent les efforts extraordinaires déployés par l'Ukraine pour préparer les **élections démocratiques** qui se tiendront après la levée de la loi martiale, et insistent pour qu'un délai suffisant soit accordé afin de respecter les normes et conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables.

Le Parlement salue également l'engagement de l'Ukraine à défendre les droits fondamentaux malgré l'agression russe en cours et invite l'Ukraine à continuer de soutenir la liberté d'expression et l'indépendance des médias. Il félicite la société civile ukrainienne d'être restée active malgré les difficultés endurées en temps de guerre.

Coopération en matière de défense

Le Parlement reconnaît que l'industrie ukrainienne de la défense est devenue **une composante essentielle et complémentaire de la sécurité européenne**, notamment en ce qui concerne la capacité de production de drones. Il se félicite, par conséquent, de la coopération accrue en matière de sécurité et de défense entre l'Ukraine et l'Union et ses États membres, en particulier par l'intermédiaire de la facilité européenne pour la paix.

Les députés demandent une coopération renforcée au titre de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) et du programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) afin de répondre aux besoins critiques de l'Ukraine en matière de défense et de faciliter l'intégration de l'industrie ukrainienne de la défense dans l'écosystème industriel de l'Union. Ils soulignent l'importance de l'adhésion de l'Ukraine au Fonds européen de la défense.

Relations de bon voisinage

Concernant le fait qu'une unité militaire d'élite des Forces armées ukrainiennes ait été rebaptisée en l'honneur des héros de l'Armée insurrectionnelle ukrainienne (UPA), les députés regrettent le manque de considération à l'égard des sensibilités et du deuil de la Pologne et estiment que cette décision nuit aux relations de bon voisinage; ils appellent à une désescalade et à la poursuite d'efforts de bonne foi en faveur de la réconciliation.